Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT ANNUEL 1996 DU CONSEIL D'ETAT

Public pour la première fois

Le Conseil d'Etat publie aujourd'hui son Rapport annuel 1996. Il contient à la fois le compte rendu des activités de l'ensemble de l'administration vaudoise et le rapport sur les comptes 1996.

Le Rapport annuel 1996 permet en particulier de suivre l'avancement des travaux sur les projets contenus dans les Orientations gouvernementales 1996-1998 dans les domaines de la promotion économique, du développement des solidarités, de la modernisation de l'Etat et de la politique d'ouverture.

Le Rapport annuel de gestion 1996 remplace pour la première fois le Compte rendu du Conseil d'Etat. Il est destiné en premier lieu à la Commission de gestion du Grand Conseil, à l'ensemble du parlement et de l'administration cantonale. C'est surtout le premier essai de donner au public une vue claire et cohérente de l'activité de l'administration dans des domaines aussi variés que la santé, l'enseignement, l'action sociale, la sécurité publique ou les transports, la gestion des forêts et l'aménagement du territoire, ou la gestion financière.

Le rapport sur la gestion de l'Etat est complété par le rapport du Conseil d'Etat sur les comptes. Les deux parties se complètent et portent leur éclairage propre sur l'activité de 1996. Dans cette seconde partie, outre l'analyse des comptes 1996, sont décrits également l'évolution du produit de l'impôt, les effets de la révision de la loi sur les finances et le rôle du contrôle cantonal des finances.

Ce Rapport annuel de gestion s'accompagne par ailleurs de trois gros classeurs de fiches qui recensent en détail chaque projet et contiennent des données chiffrées homogènes (personnel, matériel informatique, surfaces disponibles...). Ces fiches sont destinées en priorité à la Commission de gestion et au Parlement, mais elles peuvent également être consultées par chacun, au Bureau d'information et de communication, place du Château 6.

Le Rapport annuel peut être obtenu auprès du BIC.

Lausanne, le 03 juin 1997

BIC, 021/316 40 50 Chancellerie d?Etat, 021/316 40 68